



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 29 MARS 2021

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 26

- Pouvoirs : 1

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt et un, le 29 Mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 19 Mars, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Vogelant-Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO. Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Valérie ALLAGNAT (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marenes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Mireille SIMIAN, Arnaud DELEU, Mme Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Martine JAMES (Communay) a donné pouvoir à Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Excusé(e)s :

/

Absent non excusé :

M. Patrice BERTRAND (Communay)
Mme Christelle REMY (Communay)
M. Philippe BULINGE (Sérézin du Rhône)

| | |
|-------------------------------|--|
| N°2021-50-7.5.6 29/03/2021 | Attribution de subventions pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE), de vélos cargos et de vélos ayant bénéficiés de la pose d'un kit d'électrification pour l'année 2021 |
|-------------------------------|--|

Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué à la mobilité et aux déplacements, rappelle à l'assemblée que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2018-12-11-005 du 11 décembre 2018 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu l'engagement pris en mars 2018, entre la CCPO et d'autres territoires pour s'engager en faveur de la qualité de l'air dans le Plan de protection atmosphérique (PPA) de l'agglomération lyonnaise ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02/07/2018 validant le dispositif d'aide à l'achat de Vélos à assistance électrique (VAE) ;

Vu le vote du budget en date du 29 mars 2021 ;

Vu la délibération n°2021-11-5.7.1 approuvant la prise de compétence d'Autorité organisatrice de mobilité (AOM) à compter du 1^{er} juillet 2021 en date du 22/02/2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Mobilités et Déplacements du 18/11/2020 ;

Vu le Bureau communautaire du 15 mars 2021 ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de l'Ozon est compétente pour pouvoir communiquer et soutenir le recours aux modes alternatifs à la voiture individuelle, et réaliser des actions d'animation autour de cette thématique ;

Considérant que pour encourager les modes actifs, la Communauté de communes du Pays de l'Ozon entend soutenir l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) neuf et élargir le dispositif aux vélos cargos ainsi qu'aux vélos ayant bénéficié de la pose d'un kit d'électrification par un professionnel pour les habitants de son territoire ;

Considérant que la présente subvention en faveur des mobilités actives s'inscrit dans une volonté de lutter également contre la pollution liée aux transports et à la circulation routière ;

Considérant que, le nombre de subventions est fixé à 100 d'un montant fixe de 200€, soit une enveloppe financière totale de 20 000€ inscrite au BP 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 200 € par bénéficiaire pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE), de vélos cargos ainsi que les vélos ayant bénéficiés d'une pose d'un kit d'électrification par un professionnel dans la limite de 20 000 € ;
- **DIT** que les règles définissant les modalités d'attribution de la subvention sus visée sont fixées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCPO au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le - 2 AVR. 2021
Affichée le
Certifiée exécutoire le - 2 AVR. 2021

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

